COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2022-174bis du 30 novembre 2022 Portant sur le développement de l'offre de randonnée Demande de subvention Leader et plan de financement définitif

Annule & remplace n°2022-174 / Erreur matérielle

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente novembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Peyrat la Nonière, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 24/11/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48 Votants : 54 POUR : 54
Pouvoirs : 6 Abstention : 0 CONTRE : 0

Absents excusés : 8 Exprimés : 54

Présents: MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, LEGRAND *suppléant* PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs: JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à JOULOT, DESGRANGES à VIALTAIX, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés: DESCLOUX, SIMONET B, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET

Secrétaire de séance : Alain LUQUET

Rapporteur: Marie-Françoise VENTENAT, Vice-présidente

Le développement et la promotion de la pratique de l'offre de randonnée sur le territoire de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine ont été identifiés comme des axes prioritaires de la stratégie touristique.

Randonnée pédestre:

Afin de pouvoir répondre favorablement aux demandes des visiteurs désireux de pratiquer la randonnée pédestre, la communauté de communes envisage la conception de fiches de randonnées « topo-fiches » sur l'ensemble du territoire soit 70 parcours.

Cyclotourisme:

Le Conseil Départemental de la Creuse en partenariat avec notre communauté de communes et les clubs cyclistes creusois ont identifié 11 parcours cyclo-touristiques répondant à un cahier des charges départemental (intérêt patrimonial, longueur et dénivelé des circuits).

Dans ce cadre, le balisage des huit boucles locales à vélo éligibles aux fonds européens Leader est envisagés.

Devant l'engouement de la pratique du cyclisme des touristes durant leur séjour, il est opportun d'étendre à l'ensemble des parcours le balisage pour les raisons suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

- Faciliter la pratique des touristes (il est difficile de se balader avec un simple support numérique ou papier) ;
- Proposer des circuits sur l'ensemble de la communauté de communes permettant aux hébergeurs de proposer à leurs clients des parcours à proximité de leur lieu de séjour, ce dispositif pouvant également profiter aux administrés creusois qui pourraient l'utiliser en tant qu'équipement de loisirs ;
- Proposer une offre complémentaire à celles de nos voisins.

Le projet porte donc sur le balisage des huit boucles locales à vélo sur le territoire Marche et Combraille en Aquitaine. Ce projet est éligible aux fonds européens gérés par le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement. Le financement de cette action bénéficiera d'une subvention au titre FEADER Leader et bénéficie d'une inscription budgétaire pour l'année 2023.

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant HT	FEADER/Leader (80%)	Montant HT
Conception et impression des topo fiches « randonnée pédestre »	4 569,00 €	FEADER (Leader) 80 %	18 393,60 €
Balisage Panneaux Dv43d et poteaux	3 842,00 €		·
Balisage Potelets bois et totem de départ avec pose par entreprise	14 440,00 €	Marche et Combraille en Aquitaine 20 %	4 598,40 €
Balisage Autocollants	141,00€		
TOTAL HT	22 992,00 €	TOTAL HT	22 992,00 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de balisage des huit boucles locales à vélo tel que présenté ci-dessus;
- VALIDE le projet et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- DEMANDE à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2014-2022 GAL Combraille en Marche ;
- AUTORISE le Président et la Vice-présidente en charge du « Tourisme » à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 5 avril 2023 Pour copie conforme, le 5 avril 2023

> Le Président, Gérard GUYONNET

> > Rue de l'Etang 23700 AUZANCES Tél. 05 55 67 04 99

Fax 05 55 83 01 61

Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20221130-2022-174bis-DE Date de télétransmission : 05/04/2023 Date de réception préfecture : 05/04/2023